



# Femmes d'élection

**Loana Popa**

DANS **GENÈSES 2007/2 n° 67**, PAGES 2 À 4  
ÉDITIONS **BELIN**

**ISSN 1155-3219**

**ISBN 2701146119**

**DOI 10.3917/gen.067.0002**

**Date de mise en ligne : 01/08/2007**

**Article disponible en ligne à l'adresse**

<https://shs.cairn.info/revue-geneses-2007-2-page-2?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Belin.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

## *Femmes d'élection*

**F**emmes élues, ayant passé l'épreuve d'un suffrage ou, tout simplement, femmes remarquables en raison des positions institutionnelles qu'elles parviennent à occuper et de leurs qualités, les « femmes d'élection » que ce dossier prend pour objet suscitent de la part de ses contributeurs une réflexion sociohistorique sur les conditions de cette réussite, mais aussi sur ses limites, située à l'intersection de la sociologie des professions et du genre, de la sociologie politique et des politiques publiques.

La féminisation relative des différentes professions – le métier politique et celui d'avocat étant plus particulièrement explorés ici – ainsi que l'élection de femmes dans des positions traditionnellement réservées aux hommes – en l'occurrence, député, président d'un mouvement politique, bâtonnier, ou encore, membre du Conseil de l'ordre – offrent, en effet, des indicateurs de cette ascension des femmes. Les deux professions choisies pour terrain d'investigation (qui ont historiquement entretenu, comme Anne Boigeol le rappelle dans son article, des liens fort étroits) offrent un angle privilégié d'observation de ces processus, en raison des pratiques électives qui sous-tendent leur fonctionnement ou leurs modes de régulation interne, mais aussi, jusqu'à une époque (très) récente, de leur caractère réputé « masculin » au regard à la fois de leur composition sociologique et de la représentation des compétences professionnelles et sociales qu'elles ont exigé.

Cette accession des femmes aux responsabilités politiques et professionnelles procède, en partie, des efforts déployés par les pouvoirs publics dans le cadre d'un « féminisme d'État », pris ici pour objet par Laure Bereni et Anne Revillard. Pourtant, pendant longtemps, comme le rappellent les auteures, il ne va pas de soi que l'État s'intéresse à la cause des femmes, et plus particulièrement, à leur représentation politique équitable – censée prolonger les acquis majeurs que représente l'accès au suffrage et à l'éligibilité politiques. Retraçant le difficile cheminement de cette cause, ainsi que l'émergence et l'institutionnalisation progressives de la revendication de la « parité » entre hommes et femmes, les auteures montrent qu'il s'agit cependant du résultat de logiques sociales et insti-

tutionnelles multiples, redevables à des acteurs à la fois individuels et collectifs, étatiques et non-étatiques.

D'autres contributions réunies ici pointent également les difficultés, voire les limites de l'ascension des femmes : non seulement elle s'accompagne d'une sursélection sociale, scolaire, professionnelle des celles-ci, mais elle est aussi entravée par un « plafond de verre », souvent décrit par les sociologues des professions, c'est-à-dire par une barrière invisible, mais non moins sélective, qui empêche l'accès des femmes aux positions les plus dominantes. C'est sur l'existence de cette barrière que s'interrogent Catherine Achin et Sandrine Lévêque, en considérant un cas d'étude qui en porte au jour la réalité et le mode de fonctionnement, y compris quand les femmes sont dotées de ressources relativement exceptionnelles : celui des députées sorties de l'École nationale d'administration (ENA). Se faire coopter dans les appareils ministériels ou élire à l'Assemblée nationale apparaît-il comme « naturel » pour ces diplômées d'une grande école située dans la proximité de l'appareil de l'État ? Les obstacles traditionnels à la professionnalisation politique des femmes jouent-ils tout autant pour les femmes énarques ou sont-ils, au contraire, atténués, voire contournés grâce à cette proximité ? Le diplôme de l'ENA profite-t-il plus aux carrières politiques des hommes qu'à celles des femmes ? Offre-t-il à ces dernières un gage de compétence et une ressource discursive supplémentaire dans la compétition politique ? Les auteures montrent que ces ressources distinctives ne suffisent guère à déjouer les obstacles qui entravent l'entrée des femmes en politique et, en particulier, leur accès aux hautes fonctions de l'État. Quant aux femmes énarques qui y parviennent, elles ne peuvent éviter de se conformer à des (auto)représentations genrées de leur rôle politique, tout en voyant leurs compétences relativisées par leurs adversaires.

Lucie Bargel montre, quant à elle, que même lorsque les femmes parviennent à se faire reconnaître des compétences certifiées par un diplôme élevé et accéder ainsi à la direction d'une organisation militante, cette ascension n'est pas acquise une fois pour toutes. La conjoncture particulière de l'histoire récente du Mouvement des jeunes socialistes (MJS), sur laquelle se penche l'auteur, apparaît ainsi comme une véritable « parenthèse enchantée ». Elle ne s'est, en effet, jamais reproduite depuis l'élection d'une femme à la présidence du mouvement en 2001, dont on voit ici les conditions de possibilité et celles de sa courte durée.

En prenant pour terrain d'enquête le barreau de Paris, Anne Boigeol analyse, enfin, l'accession – tardive, lente et partielle – des femmes au « gouvernement du barreau », un siècle après leur entrée dans la profession d'avocat. L'auteure montre comment, à la faveur de la rationalisation des procédures d'élection et de la transformation des modes de scrutin pour les différents organes de direction de la profession, les femmes y sont désormais élues et peuvent de surcroît recourir à des stratégies de genre – implicites ou explicites, individuelles ou collectives.

Ces usages du genre ont toutefois des limites : plusieurs contributions de ce dossier s'attachent, en effet, à montrer que si l'appartenance genrée peut être

convertie en ressource politique ou professionnelle (c'est-à-dire en propriété sociale explicitement, voire stratégiquement mobilisée à travers une opération de retournement du stigmaté), le fait d'être femme s'avère cependant un atout fragile, voire « embarrassant » (A. Boigeol), temporaire (L. Bargel), ou ambivalent (C. Achin et S. Lévêque).

Comment ces « femmes d'élection » gèrent-elles alors leur réussite ? Reproduisent-elles les comportements, les manières de faire et d'être qui leur sont assignés (douceur, désintéressement, séduction, pragmatisme...), à l'instar des femmes énarques dont les modes de présentation de soi sont analysés ici par C. Achin et S. Lévêque à partir d'un corpus de matériaux (auto)biographiques ? Accentuent-elles les modèles masculins de conduite, comme semblent l'avoir fait la première femme élue au conseil de l'ordre de Paris ou la première bâtonnière jamais élue en France, évoquées par A. Boigeol ? Essayent-elles, au contraire, d'innover pour pouvoir s'imposer et déjouer les représentations sexuées des fonctions qu'elles parviennent à occuper, comme le suggère le cas des femmes élues au Bureau national du MJS, étudiées par L. Bargel, et dont la manière d'exercer leurs fonctions ne se résume pas à une transposition du rôle de dirigeant en vigueur jusqu'alors ? Si plusieurs articles font état des dilemmes de conduite que les « pionnières » doivent résoudre, les réponses qu'ils apportent sont différentes, voire opposées, ce qui témoigne sans doute du caractère encore indécis et multiforme des évolutions observées.

Ces évolutions risquent-elles, dès lors, d'apparaître comme réversibles ? Témoignent-elles de la plasticité, et donc de la pérennité de la « domination masculine » ? Certes, la montée récente de la catégorie de « parité » dans les orientations des politiques publiques, constatée par L. Bereni et A. Revillard, est censée favoriser « l'accès des femmes aux responsabilités » politiques et professionnelles. Cette ascension peut cependant s'avérer partielle : temporaire peut-être, toujours remise en cause, elle est également relativisée par les recompositions des élites professionnelles – en faveur, par exemple, du barreau d'affaires (A. Boigeol) – et des déplacements des bastions de pouvoir – états-majors des partis, leadership des courants partisans... (L. Bargel) – dont les hommes, en dépit de la loi favorisant l'égal accès des deux sexes aux fonctions électives, continuent de garder le quasi-monopole.

*Ioana Popa*